

Séance du Conseil Municipal du 13 Avril 2023

Conformément au décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010 portant modifications diverses du Code Général des Collectivités Territoriales – Chapitre II : Registres communaux – Article 5 – Art. R. 2121-9 :

« ... Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux, ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer. ... »

DELIBERATIONS :

- Informations données par Monsieur le Maire
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 03 Mars 2023
- Présentation des dernières décisions du Maire prises en vertu des délégations données par le Conseil Municipal

Finances Publiques :

- ◆ Compte de Gestion 2022 (Commune + eau)
- ◆ Compte Administratif 2022 (Commune + eau)
- ◆ Bilan Acquisition / Cession Immobilières 2022
- ◆ Affectation des résultats (Commune + eau)
- ◆ Taux d'impositions 2023
- ◆ Budget Primitif 2023 (Commune + eau)
- ◆ Créances admission non-valeur

Administration Générale :

- ◆ Enquête Publique – Demande d'autorisation de construire et d'exploiter sept aérogénérateurs et deux postes de livraison par la société BORALEX
- ◆ Concours Maisons Fleuries 2023
- ◆ Suppression de la régie « Encaissement des droits et taxes provenant des cimetières communaux »

Vie Scolaire :

- ◆ OTS – Organisation du temps scolaire



VILLE DE FRÉVENT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

-oOo-

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

-oOo-

CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE

OBJET :

**DECISIONS PRISES
DEPUIS LA
DERNIERE SEANCE**

L'An deux Mille vingt-trois, le treize Avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du quatre Avril deux mille vingt-trois et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, Maire.

Étaient présents : Jean-François THERET, Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABE, Solweig OBIN, Jacky LEBOUGRE, Patrick DELEU, Gaëlle LAGACHE, Martine KIWIOR, Bryan LEROY, Valérie LEBOUGRE, Nicole LAGACHE, Adrien LEFEBVRE, Katia LEFEBVRE, Claude ROUGEGREZ, Simone VENIER, Franck MAAS, Gérald RAMPON, Ludovic DUVAL, Christian DESPLANQUE,

Étaient absents excusés / Pouvoirs :

M^{me} Brigitte EVRARD
M. Éric AUGUET,
M. Daniel DUBOURDIEU représenté par M. Jacky LEBOUGRE
M^{me} Mélanie DEMAZURE représentée par M. Franck MAAS
M^{me} Stéphanie HEMERY représentée par M. Ludovic DUVAL
M^{me} Ginette BEUGNET

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M^{me} Simone VENIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 21
- Votants-tes : 24
- Pouvoirs : 3

Vote :

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2023-18 **DECISIONS PRISES DEPUIS LA DERNIERE SEANCE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L. 2122-23, L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance, à savoir

Date	Titre	Objet
20/02/2023	Bail portant mise à disposition d'un terrain	<p><u>Objet :</u> La commune a conclu avec la société Orange, à laquelle la société TOTEM France vient aux droits dans l'exécution ayant pour objet l'hébergement d'équipement techniques. Le présent bail a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles le bailleur loue à Totem France qui l'accepte l'emplacement technique afin d'y construire des infrastructures et de la commercialiser auprès des tiers.</p> <p><u>Emplacement :</u> Ruelle des gambettes <u>Durée :</u> 12 ans à compter du 08 janvier 2024 <u>Montant du loyer annuel :</u> 3 600€</p>

23/02/2023	Convention de mise à disposition de l'exercice du droit de pêche entre la commune de FREVENT et la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais	<u>Objet</u> : définir les modalités de mise à disposition du droit de pêche sur les rives de la Canche au profit de la Fédération Départementale des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais <u>Durée</u> : 10 ans à compter de la date de signature
03/03/2023	Convention d'occupation entre la Commune de Frévent et l'organisation syndicale représentée au sein du Comité Social Territorial de la commune de Frévent	<u>Objet</u> : mise à disposition d'un local situé rue Foch (1 ^{er} étage) pour l'organisation syndicale. Ce local devra être utilisé exclusivement pour les activités du syndicat. <u>Durée</u> : 1 an, renouvelable par tacite reconduction <u>Montant</u> : gratuit
13/03/2023	Convention d'accueil d'un bénévole au Moulin Musée Wintenberger 2023	<u>Bénéficiaire</u> : M ^{me} Sylvie MALO <u>Objet</u> : Préparation de plusieurs animations au cours de l'année <u>Montant</u> : gratuit
13/03/2023	Réception Fête des mères – Samedi 03 Juin 2023	<u>Date</u> : Samedi 03 Juin 2023 <u>Montant du colis</u> : 17.50€ + achat de roses <u>Lieu</u> : Salle des Cours Professionnels
20/03/2023	Convention d'accueil d'un bénévole au Moulin Musée Wintenberger 2023	<u>Bénéficiaire</u> : M. NETTLEINGHAM Wayne <u>Objet</u> : Préparation de plusieurs animations au cours de l'année <u>Montant</u> : gratuit
20/03/2023	Convention d'accueil d'un bénévole au Moulin Musée Wintenberger 2023	<u>Bénéficiaire</u> : M ^{me} OPPENHEIMER Stelly <u>Objet</u> : Préparation de plusieurs animations au cours de l'année <u>Montant</u> : gratuit

PREND acte des décisions du maire prises depuis le dernier Conseil Municipal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance,

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le **17 AVR. 2023**
LE MAIRE,





VILLE DE FRÉVENT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

-oOo-

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

-oOo-

CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE

OBJET :

**BILAN ACQUISITIONS/
CESSIONS
IMMOBILIERES 2022**

L'An deux Mille vingt-trois, le treize Avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du quatre Avril deux mille vingt-trois et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, Maire.

Étaient présents : Jean-François THERET, Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABE, Solweig OBIN, Jacky LBOUGRE, Patrick DELEU, Gaëlle LAGACHE, Martine KIWIOR, Bryan LEROY, Valérie LBOUGRE, Nicole LAGACHE, Adrien LEFEBVRE, Katia LEFEBVRE, Claude ROUGEGREZ, Simone VENIER, Franck MAAS, Gérald RAMPON, Ludovic DUVAL, Christian DESPLANQUE,

Étaient absents excusés / Pouvoirs :

M^{me} Brigitte EVRARD

M. Éric AUGUET,

M. Daniel DUBOURDIEU représenté par M. Jacky LBOUGRE

M^{me} Mélanie DEMAZURE représentée par M. Franck MAAS

M^{me} Stéphanie HEMERY représentée par M. Ludovic DUVAL

M^{me} Ginette BEUGNET

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M^{me} Simone VENIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 21

- Votants-tes : 24

- Pouvoirs : 3

Vote :

- Pour : 24

- Contre : 0

- Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2023-23 **BILAN ACQUISITIONS/ CESSIONS IMMOBILIERES 2022**

Conformément à l'Article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule :

« Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une Commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette Commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Le bilan est annexé au compte administratif de la Commune ».

Le bilan des transactions immobilières opérées par la Ville de FRÉVENT pour l'année 2022 est en conséquence présenté sur le tableau ci-joint.

Les Membres du Conseil Municipal sont invités à autoriser le Maire à annexer ce bilan au compte administratif de la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

• Prennent acte à l'unanimité du bilan des transactions immobilières opérées par la Ville de FRÉVENT, pour l'année 2022, qui sera annexé au compte administratif 2022 du Budget Général.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

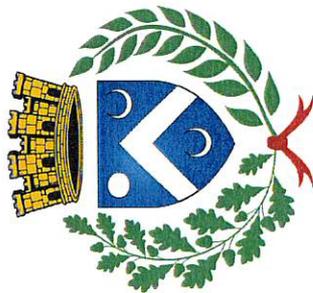
La Secrétaire de Séance,

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le 17 AVR. 2023

LE MAIRE,

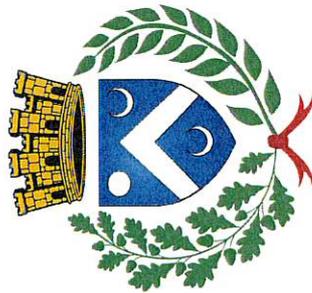




VILLE DE FRÉVENT
Exercice 2022

ÉTAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES
(Commune de plus de 3 500 habitants)

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du Cédant	Identité du Cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Passage	22 rue Wilson 62270 FRÉVENT	AC 529	Roger DUFRENOY	Jean-François DUFRENOY	Commune de FRÉVENT	Acquisition à l'euro symbolique	115,38 €
Immeuble	3 Place Jean Jaurès 62270 FRÉVENT	AC 216	Gilbert CHABÉ	Marie-Pierre CHABÉ Marie-Claude CHABÉ	Commune de FRÉVENT	Acquisition à titre onéreux	36 215,99 €
Immeuble	21 rue du Mal Leclerc 62270 FRÉVENT	AD 9	Catherine CHRÉTIEN François CHRÉTIEN Jean-René CHRÉTIEN	David LOURDELLE	Commune de FRÉVENT	Acquisition à titre onéreux	8 519,82 €
Terrain	Rue du Mal Foch 62270 FRÉVENT	AI 73	Commune de FRÉVENT	TERNOISCOM	Commune de FRÉVENT	Échange	62 900,00 €



VILLE DE FRÉVENT
Exercice 2022

ÉTAT DES CESSIONS IMMOBILIÈRES
(Commune de plus de 3 500 habitants)

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du Cédant	Identité du Cessionnaire	Conditions de la Cession	Montant
Immeuble	25 rue de charité 62270 FRÉVENT	AC 539	Commune de FRÉVENT	Commune de FRÉVENT	Joël DURIEZ	Cession à titre onéreux	56 100,00 €
Immeuble	27 rue de Charité 62270 FRÉVENT	AC 542	Commune de FRÉVENT	Commune de FRÉVENT	Katy JOSEPH	Cession à titre onéreux	56 100,00 €
Immeuble	62 rue de Gaulle 62270 FRÉVENT	AH 211	Janine SOYEZ	Commune de FRÉVENT	Clément POIRÉ et Justine DURAND	Cession à titre onéreux	35 300,00 €
Immeuble	26 rue des Lombards 62270 FRÉVENT	AD 234	Michel BERTOUX	Commune de FRÉVENT	TERNOISCOM	Cession à l'euro symbolique	1,00 €
Immeuble	10 rue Wilson 62270 FRÉVENT	AC 121 AC 544 AC 545	Gabrielle DEBROCK Micheline CARPENTIER Jean-Marc HOEZ Françoise HOEZ Claudine HOEZ	Commune de FRÉVENT	TERNOISCOM	Cession à l'euro symbolique	1,00 €
Terrain	Rue Clémenceau 62270 FRÉVENT	AI 239	SNCF	Commune de FRÉVENT	TERNOISCOM	Échange	62 900,00 €



VILLE DE FRÉVENT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

-oOo-

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

-oOo-

CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE

OBJET :

**TAUX D'IMPOSITION
2023**

L'An deux Mille vingt -trois, le treize Avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du quatre Avril deux mille vingt-trois et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, Maire.

Étaient présents : Jean-François THERET, Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABE, Solweig OBIN, Jacky LEBOUGRE, Patrick DELEU, Gaëlle LAGACHE, Martine KIWIOR, Bryan LEROY, Valérie LEBOUGRE, Nicole LAGACHE, Adrien LEFEBVRE, Katia LEFEBVRE, Claude ROUGEGREZ, Simone VENIER, Franck MAAS, Gérald RAMPON, Ludovic DUVAL, Christian DESPLANQUE,

Étaient absents excusés / Pouvoirs :

M^{me} Brigitte EVRARD
M. Éric AUGUET,
M. Daniel DUBOURDIEU représenté par M. Jacky LEBOUGRE
M^{me} Mélanie DEMAZURE représentée par M. Franck MAAS
M^{me} Stéphanie HEMERY représentée par M. Ludovic DUVAL
M^{me} Ginette BEUGNET

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M^{me} Simone VENIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 21
- Votants-tes : 24
- Pouvoirs : 3

Vote :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 6

DÉLIBÉRATION N°2023-26 **TAUX D'IMPOSITION 2023**

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 a supprimé progressivement la taxe d'habitation sur les logements occupés en tant que résidence principale. Pendant cette période transitoire de suppression (2020, 2021 et 2022), les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019.

Par ailleurs, les bases d'imposition de TH, de FB et de FNB ont augmenté de 7,1 % entre 2022 et 2023 sauf pour les locaux professionnels ou commerciaux révisés.

À partir de 2023, les communes et EPCI retrouvent la possibilité de moduler leur taux de TH et doivent voter obligatoirement un taux de TH, au même titre que les taux de foncier.

Le taux de TH s'applique à la TH sur les résidences secondaires (THS) et, si la commune l'a institué, à la TH sur les logements vacants.

CONSIDÉRANT l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 reçu le 8 mars 2023 et conformément à la volonté de la municipalité de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022,

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de fixer les taux d'imposition 2023 de la manière suivante :

- Taxe habitation : 27,27 %
- Taxe foncière bâtie : 49,91 %
- Taxe foncière non bâtie : 48,38 %

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 06 Abstentions (M. Franck MAAS, M. Ludovic DUVAL , M. Gérald RAMPON , M. Christian DESPLANQUE + 2 pouvoirs) de fixer, pour l'année 2023, le taux des taxes directes locales comme suit :

	Taux 2022	Taux 2023	Bases 2023	Produit 2023
Taxe habitation	/	27,27 %	120 795	32 941
Taxe foncier bâti	49,91 %	49,91 %	2 358 000	1 176 878
Taxe foncier non bâti	48,38 %	48,38 %	86 700	41 945
Produit fiscal attendu				1 251 764

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance,

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le 17 AVR, 2023
LE MAIRE,



VILLE DE FRÉVENT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

-oOo-

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

-oOo-

CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE

OBJET :

**PERTES SUR
CREANCES
IRRICOUVRABLES**

L'An deux Mille vingt-trois, le treize Avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du quatre Avril deux mille vingt-trois et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, Maire.

Étaient présents : Jean-François THERET, Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABE, Solweig OBIN, Jacky LÉBOUGRE, Patrick DELEU, Gaëlle LAGACHE, Martine KIWIOR, Bryan LEROY, Valérie LÉBOUGRE, Nicole LAGACHE, Adrien LEFEBVRE, Katia LEFEBVRE, Claude ROUGEGREZ, Simone VENIER, Franck MAAS, Gérald RAMPON, Ludovic DUVAL, Christian DESPLANQUE,

Était absents excusés / Pouvoirs :

M^{me} Brigitte EVRARD

M. Éric AUGUET,

M. Daniel DUBOURDIEU représenté par M. Jacky LÉBOUGRE

M^{me} Mélanie DEMAZURE représentée par M. Franck MAAS

M^{me} Stéphanie HEMERY représentée par M. Ludovic DUVAL

M^{me} Ginette BEUGNET

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M^{me} Simone VENIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 21

- Votants-tes : 24

- Pouvoirs : 3

Vote :

- Pour : 24

- Contre : 0

- Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2023-27 **PERTES SUR CRÉANCES IRRICOUVRABLES**

Madame la Comptable du Trésor informe la Commune que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvable malgré les recherches.

La liste annexée à la présente délibération concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant global de 684,00 € au titre des exercices 2011, 2018 et 2019.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission de cette liste de créances.

Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 684,00 € selon l'état transmis, arrêté à la date du 13 février 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- d'admettre en non-valeur – article 6541, la somme de 684,00 € qui se décompose ainsi :

- Année 2011 : 600,00 €
- Année 2018 : 30,00 €

o Année 2019 : 54,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance,



Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le **17 AVR. 2023**
LE MAIRE,





VILLE DE FRÉVENT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

-oOo-

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

-oOo-

CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE

L'An deux Mille vingt-trois, le treize Avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du quatre Avril deux mille vingt-trois et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, Maire.

Étaient présents : Jean-François THÉRET, Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABE, Solweig OBIN, Jacky LÉBOUGRE, Patrick DELEU, Gaëlle LAGACHE, Martine KIWIOR, Bryan LEROY, Valérie LÉBOUGRE, Nicole LAGACHE, Adrien LEFEBVRE, Katia LEFEBVRE, Claude ROUGEGREZ, Simone VENIER, Franck MAAS, Gérald RAMPON, Ludovic DUVAL, Christian DESPLANQUE,

Étaient absents excusés / Pouvoirs :

M^{me} Brigitte EVRARD
M. Éric AUGUET,
M. Daniel DUBOURDIEU représenté par M. Jacky LÉBOUGRE
M^{me} Mélanie DEMAZURE représentée par M. Franck MAAS
M^{me} Stéphanie HEMERY représentée par M. Ludovic DUVAL
M^{me} Ginette BEUGNET

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M^{me} Simone VENIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET :

**ENQUETE PUBLIQUE –
DEMANDE
D'AUTORISATION DE
CONSTRUIRE ET
D'EXPLOITER SEPT
AEROGENERATEURS ET
DEUX POSTES DE
LIVRAISON PAR LA
SOCIETE BORALEX**

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 21
- Votants-tes : 24
- Pouvoirs : 3

Vote :

- Pour : 16
- Contre : 7
- Abstention : 1

DÉLIBÉRATION N°2023-28

ENQUETE PUBLIQUE – DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE ET D'EXPLOITER SEPT AEROGENERATEURS ET DEUX POSTES DE LIVRAISON PAR LA SOCIETE BORALEX EXTENSION FORTEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'arrêté préfectoral du 27 février 2023 portant ouverture d'une enquête publique ouverte du 27 mars 2023 au 27 avril 2023 relative à la demande d'autorisation de construire et d'exploiter sept aérogénérateurs et de deux postes de livraison, situés sur les communes de Fortel-en-Artois et de Villers l'Hôpital.

CONSIDERANT le courrier du 27 février 2023 émis par la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination de Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – sollicitant l'avis du Conseil Municipal de Frévent sur l'affaire citée ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'émettre un avis favorable par 16 voix POUR, 07 CONTRE (M. Claude ROUGEGREZ, M. Franck MAAS, M. Ludovic DUVAL, M. Gérald RAMPON, M. Christian DESPLANQUE + 2 pouvoirs), et 01 Abstention (Mme Christine CHABE) pour la demande d'autorisation de construire et d'exploiter sept aérogénérateurs et de deux postes de livraison situés sur la commune de Fortel-en-Artois et de Villers l'Hôpital.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance,

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le 17 AVR. 2023
LE MAIRE,



VILLE DE FRÉVENT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

-oOo-

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

-oOo-

CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE

OBJET :

**CONCOURS MAISONS
FLEURIES 2023**

L'An deux Mille vingt-trois, le treize Avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du quatre Avril deux mille vingt-trois et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, Maire.

Étaient présents : Jean-François THÉRET, Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABE, Solweig OBIN, Jacky LÉBOUGRE, Patrick DELEU, Gaëlle LAGACHE, Martine KIWIOR, Bryan LEROY, Valérie LÉBOUGRE, Nicole LAGACHE, Adrien LEFEBVRE, Katia LEFEBVRE, Claude ROUGEGREZ, Simone VENIER, Franck MAAS, Gérald RAMPON, Ludovic DUVAL, Christian DESPLANQUE,

Étaient absents excusés / Pouvoirs :

M^{me} Brigitte EVRARD
M. Éric AUGUET,
M. Daniel DUBOURDIEU représenté par M. Jacky LÉBOUGRE
M^{me} Mélanie DEMAZURE représentée par M. Franck MAAS
M^{me} Stéphanie HEMERY représentée par M. Ludovic DUVAL
M^{me} Ginette BEUGNET

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M^{me} Simone VENIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 21
- Votants-tes : 24
- Pouvoirs : 3

Vote :

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2023-29 CONCOURS MAISONS FLEURIES 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les fréventins sont attachés au concours communal des « Maisons fleuries » organisé chaque année ; et qu'il y a donc lieu de le réitérer en 2023.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé,

DECIDE à L'unanimité :

- L'organisation du concours « Maisons fleuries » du 1^{er} juin au 30 septembre 2023.
- Que ce concours soit doté de 1 000 € de lots et un lot sera remis à chaque participant.
- Que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance,

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le 17 AVRIL 2023
LE MAIRE,



VILLE DE FRÉVENT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2023

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

-oOo-

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

-oOo-

CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE

L'An deux Mille vingt -trois, le treize Avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du quatre Avril deux mille vingt-trois et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, Maire.

Étaient présents : Jean-François THERET, Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABE, Solweig OBIN, Jacky LÉBOUGRE, Patrick DELEU, Gaëlle LAGACHE, Martine KIWIOR, Bryan LEROY, Valérie LÉBOUGRE, Nicole LAGACHE, Adrien LEFEBVRE, Katia LEFEBVRE, Claude ROUGEGREZ, Simone VENIER, Franck MAAS, Gérald RAMPON, Ludovic DUVAL, Christian DESPLANQUE,

Étaient absents excusés / Pouvoirs :

M^{me} Brigitte EVRARD

M. Éric AUGUET,

M. Daniel DUBOURDIEU représenté par M. Jacky LÉBOUGRE

M^{me} Mélanie DEMAZURE représentée par M. Franck MAAS

M^{me} Stéphanie HEMERY représentée par M. Ludovic DUVAL

M^{me} Ginette BEUGNET

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M^{me} Simone VENIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET :

**DISSOLUTION DE LA
REGIE
« ENCAISSEMENT DES
DROITS ET TAXES
PROVENANT DES
CIMETIERES
COMMUNAUX**

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 21

- Votants-tes : 24

- Pouvoirs : 3

Vote :

- Pour : 24

- Contre : 0

- Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2023-30

DISSOLUTION DE LA REGIE « ENCAISSEMENT DES DROITS ET TAXES PROVENANT DES CIMETIERES COMMUNAUX »

VU décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU les articles R.423-32-2 et R.423-57 du Code de la Construction et de l'Habitation;

VU l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles;

VU l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 04 Juillet 2020 autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération en date du 18 Mai 1984 portant création de la régie « Encaissement des droits et taxes provenant des cimetières communaux » ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 30 mars 2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient pour le bon fonctionnement des services municipaux de procéder à l'émission des titres dans les délais réglementaires ;

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE PREMIER – La régie « Encaissement des droits et taxes provenant des cimetières communaux » instituée au sein de la Mairie de FREVENT est clôturée à compter du 1^{er} Mai 2023

ARTICLE 2 – Il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

ARTICLE 3 –Monsieur le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance,



Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le **17 AVR. 2023**
LE MAIRE,





VILLE DE FRÉVENT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

-oOo-

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

-oOo-

CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE

L'An deux Mille vingt -trois, le treize Avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du quatre Avril deux mille vingt-trois et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, Maire.

Étaient présents : Jean-François THERET, Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABE, Solweig OBIN, Jacky LÉBOUGRE, Patrick DELEU, Gaëlle LAGACHE, Martine KIWIOR, Bryan LEROY, Valérie LÉBOUGRE, Nicole LAGACHE, Adrien LEFEBVRE, Katia LEFEBVRE, Claude ROUGEGREZ, Simone VENIER, Franck MAAS, Gérald RAMPON, Ludovic DUVAL, Christian DESPLANQUE,

Était absents excusés / Pouvoirs :

M^{me} Brigitte EVRARD

M. Éric AUGUET,

M. Daniel DUBOURDIEU représenté par M. Jacky LÉBOUGRE

M^{me} Mélanie DEMAZURE représentée par M. Franck MAAS

M^{me} Stéphanie HEMERY représentée par M. Ludovic DUVAL

M^{me} Ginette BEUGNET

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M^{me} Simone VENIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET :

**REFORME DES
RYTHMES SCOLAIRES :
RENOUVELLEMENT DE
LA DERAGATION POUR
UNE ORGANISATION
DES TEMPS
SCOLAIRES SUR 4
JOURS PAR SEMAINES**

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 21

- Votants-tes : 24

- Pouvoirs : 3

Vote :

- Pour : 24

- Contre : 0

- Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2023-31

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : RENOUVELLEMENT DE LA DEROGATION POUR UNE ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES SUR 4 JOURS PAR SEMAINE

Vu le courrier en date du 03 janvier 2023 de la Division de l'organisation scolaire de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas de Calais, reçu par courriel le 07 mars 2023, nous informant qu'il est nécessaire de renouveler et de constituer un nouveau dossier concernant la demande de dérogation pour l'organisation des temps scolaires sur 4 jours par semaine,

Vu le procès-verbal du Conseil d'Ecole du 16 mars 2023 qui s'est prononcé en faveur de la continuité du fonctionnement sur une semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2023-2024,

Ainsi, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de renouveler la demande de dérogation pour une organisation des temps scolaires sur 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2023-2024,

Entendu le rapport de présentation et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

Article 1 :

- d'émettre un avis favorable et de pour poursuivre comme depuis l'année scolaire 2017-2018 l'organisation des temps scolaires sur une semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2023-2024,

Article 1 :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à informer la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) le renouvellement de la dérogation pour une organisation des temps scolaires sur 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2023-2024,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance,



Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le **17 AVR. 2023**
LE MAIRE,

